

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mme CAIVEAU, Adjointe, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoints, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absente excusée : Mme GIRAUD

Absents : Mme MITU et Mr VIDAL

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 17 janvier 2023

Lecture du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2022, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

1°) SANITAIRES DU FOOT ET DE LA SALLE DE PUIITS – MISSIONS SPS ET CONTROLE TECHNIQUE - DEVIS

Mr le Maire rappelle la nécessité de prévoir ces deux types de missions pour ces travaux et fait part des devis reçus :

Mission SPS – Sanitaires du Stade :

- SOCOTEC	:	1 920 € HT
- APAVE	:	1 330 € HT

Mission SPS – Sanitaires Salle du Puits :

- SOCOTEC	:	1 560 € HT
- APAVE	:	1 190 € HT

Le Conseil Municipal retient l'APAVE pour ces missions SPS.

Mission Contrôle Technique et Attestation accessibilité – Sanitaires du Stade :

- SOCOTEC	:	2 100 € HT
- APAVE	:	1 584 € HT

Mission Contrôle Technique et Attestation accessibilité – Sanitaire Salle Puits :

- SOCOTEC	:	1 950 € HT
- APAVE	:	1 360 € HT

Le Conseil Municipal retient l'APAVE pour ces missions Contrôle technique et Attestation accessibilité.

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire ou un Adjoint de faire le nécessaire sur ce dossier.

2°) LOGEMENT COUR DES PERVENCHES – DEVIS TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION + AVENANT AU BAIL - LOGEMENT 5 RUE D'AUNIS

Monsieur le Maire fait part des devis de rénovation intérieure du logement Cour des Pervenches suite au départ de la locataire afin de pouvoir le relouer au printemps :

- Travaux de placo + changement fenêtres	:	2 455,00 € HT
- Peinture	:	7 198,00 € HT
- Electricité	:	1 035,33 € HT
- Plomberie + meuble vasque	:	€ HT

Le Conseil valide lesdits devis de rénovation à l'unanimité et charge Mr le Maire de faire une demande de subvention auprès du Département.

Mr le Maire indique qu'il va demander des devis pour la réfection de la toiture et de la façade et qu'une subvention pourrait être attribuée par le Département également. Ce point sera soumis à une prochaine réunion ainsi que la déclaration préalable de travaux.

En ce qui concerne le logement - 5 rue d'Aunis, Mr le Maire indique qu'il sera nécessaire d'établir un avenant au bail afin de ne faire figurer que Mme FAVREAU suite à séparation. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer ledit avenant à intervenir.

3°) ATTRIBUTION NUMEROS D'ADRESSES – RUE DES FORGETTES ET A MONTRICHARD

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les numéros suivants :

- 7A et 7B Rue des Forgettes pour le lot des parcelles AH 633-635-636
- 7C et 7D Rue des Forgettes pour le lot des parcelles AH 632-634-637
- 6 Route de Montrichard pour le logement locatif situé sur la parcelle AI 12

Et charge Mr le Maire ou un Adjoint de faire le nécessaire à ce sujet.

4°) VENTE CHEMIN JOUXTANT ANCIENNE DECHARGE PAR LA COMMUNE DE ST-JEAN D'ANGELY

Mr le Maire fait part du courrier reçu de la Mairie de St-Jean d'Angély souhaitant céder la parcelle ZD 129, chemin d'accès de l'ancienne décharge acquise à la CDC Vals de Saintonge.

Le Conseil Municipal est favorable pour l'acquisition de cette parcelle de manière symbolique et charge Mr le Maire de prendre l'attache de la Mairie de St-Jean d'Angély pour avancer sur cette transaction.

5°) CONVENTION FOURRIERE SPA SAINTES 2023

Comme chaque année, Mr le Maire fait part de la convention SPA avec les tarifs pour 2023, à savoir 0,60 € par habitant, formule tout compris ou 0,55 € par habitant sans leur déplacement.

Le Conseil Municipal retient la formule tout compris à 0,60 €/hbt et autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer ladite convention et à faire le nécessaire sur ce dossier.

6°) TRAVAUX STADE

Mr le Maire indique que certains travaux de rénovation des locaux du Stade seraient nécessaires, à savoir le chauffage, VMC et les ouvertures des vestiaires.

Mr le Maire fait part du devis de Mr Izoré pour le remplacement des menuiseries qui se chiffre à 3 624 € HT + le devis Eiffage pour le chauffage et VMC de 16 965,71 € HT.

Le Conseil Municipal valide ces devis et mandate Mr le Maire de faire une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de ces travaux.

7°) TRAVAUX ATELIER COMMUNAL

Mr le Maire indique qu'il serait opportun de prévoir les travaux de mezzanine à l'intérieur de l'atelier communal.

Mr le Maire fait part du devis de la SOMAC d'un montant de 3 575 € HT et un devis de bois de 1 489,01 € HT.

Le Conseil Municipal valide ces devis et mandate Mr le Maire de faire une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de ces travaux.

8°) QUESTIONS DIVERSES

Remerciement ADMR

Mr le Maire fait part de leur remerciement pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes pour leur arbre de Noël de leur personnel.

Logement SEMIS – Rue d'Aunis

Mr le Maire indique que le logement 20D rue d'Aunis sera disponible au 11.02.2023.

Eclairage du Stade

Mr VINET informe qu'il a vu le SDEER pour une économie sur cet éclairage. Il leur a envoyé un mail et il est en attente de la réponse.

Maison ex-Lamy

Mme WITCZAK relate une demande de Mme GIRAUD, Absente, indiquant qu'il y aurait des gouttières importantes au niveau de la couverture de ladite maison. Dossier à étudier.

Poubelles à Lusseau

Mr Roché signale qu'une poubelle déborde régulièrement. En fait, les personnes ne vont pas à celle positionnée un peu plus loin. Voir avec les habitants pour se partager les poubelles.

SCHEMA DECI

Mr Roché demande où en est le schéma de défense contre l'incendie. Mr le Maire indique que c'est en cours. Il a relancé la RESE.

La séance est levée à 22h30.